

Chantal Bouchard¹

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE: UNE NAISSANCE TANT ATTENDUE

La création en mars 1961 de l'Office de la langue française dans le cadre de celle du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme fut non seulement le premier titulaire, mais surtout l'inspirateur, apparaît comme la réponse de l'État québécois à une demande de la population québécoise de plus en plus pressante et dont on peut faire remonter les premières manifestations à 1937. C'est en effet lors du deuxième Congrès de la langue française, tenu à cette date, que la Société du parler français au Canada, faisant le constat d'une détérioration de la langue, recommandera la création d'un tel organisme voué au redressement de la situation. Cependant, ce n'est véritablement qu'après la Seconde Guerre mondiale, et singulièrement au cours des années cinquante, que les francophones du Québec vont songer à utiliser l'État québécois comme instrument au service de leur langue et de leur culture. Il aura fallu pour cela que le sentiment de dépossession, d'aliénation linguistique ait atteint un niveau sans précédent et provoqué un état de crise qui culmine en 1960 avec la querelle du joul.

Les inquiétudes à propos de la qualité du français au Québec étaient nées chez les lettrés dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ceux-ci ayant alors pris conscience des écarts qui s'étaient formés entre la langue parlée en France et celle qui s'était conservée au Canada². Presque simultanément, la réputation que les anglophones d'Amérique du Nord faisaient aux Canadiens français de parler plutôt un patois que le «vrai» français avait accentué le malaise dans l'élite qui tenait fortement au soutien que lui fournissait le prestige de la langue et de la culture françaises. Les membres de cette élite entreprirent donc diverses actions visant à rapprocher le français du Canada de la norme: campagnes de presse contre les «barbarismes canadiens» (Arthur Buies), chroniques linguistiques dans les journaux (Louis Fréchette), conférences et publications contre «l'ennemi» (*L'Anglicisme, voilà l'ennemi*, Jules-Paul Tardivel), fondation de divers mouvements, dont le plus important est certes la Société du parler français au Canada, organisme qui

¹ Chantal Bouchard est professeure à l'Université McGill

sera à l'origine des congrès de la langue française dont le premier se tient à Québec en 1912.

Cependant et malgré tous les efforts consentis, l'état de la langue semble se détériorer de manière constante et les rapports présentés aux congrès successifs se font de plus en plus alarmistes. C'est que la société canadienne-française traverse depuis la fin du XIX^e siècle de profondes mutations: de rurale et agricole, elle devient urbaine et industrielle, or, dans l'univers urbain où ils viennent s'agglutiner de plus en plus nombreux, les Canadiens français deviennent pour la plupart les employés de patrons anglophones. Généralement peu instruits, vivant dans un milieu où l'anglais est omniprésent, recevant toutes les nouveautés de la vie moderne par l'intermédiaire de l'Angleterre ou des États-Unis, les Canadiens français subissent de plus en plus intensément l'influence de la culture anglo-saxonne: leur langue s'anglicise fortement.

Au cours des années 1920 et 1930, dans un effort pour valoriser et légitimer la langue canadienne et combattre le mythe du *French Canadian Patois*, les membres de la Société du parler français au Canada avaient célébré les vertus de la langue paysanne, héritière du Grand Siècle, porteuse des valeurs de la nation et surtout, peu atteinte encore par le « mal » qui affectait la langue des villes, toutes classes sociales confondues, c'est-à-dire l'anglicisme. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'exode rural ne cessant de vider les campagnes, on est obligé de reconsidérer la situation qui apparaît alors catastrophique:

« En un mot, le français se meurt au Canada³. »

Les chroniqueurs des journaux, les éducateurs, les journalistes, les écrivains ne cessent de lancer des cris d'alarme: notre langue est pauvre, anémiée, anglicisée, nous ne possédons pas le vocabulaire nécessaire, la syntaxe est fautive, la prononciation vulgaire. Tout y passe. Certains chroniqueurs linguistiques, comme Gérard Dagenais, affirmeront même que:

« Il est certain que notre peuple ne s'exprime plus en français. Les

² Voir à ce propos Chantal Bouchard (1998), *La langue et le nombril; histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides.

³ Pierre Baillargeon (1947), Chronique: « Quelle langue parlons-nous? », dans: *La Patrie*, 26 octobre.

exceptions ne servent qu'à confirmer la règle.⁴ »

Devant ce qui semble être le marasme de la culture et de la langue françaises au Canada, la réaction de l'élite, dans un premier temps, est de reprendre les campagnes de presse et de fonder de nouvelles institutions culturelles: l'Académie canadienne française, sous l'impulsion de Victor Barbeau en 1944; l'Institut d'histoire de l'Amérique française, sous celle de Lionel Groulx en 1946; l'Association canadienne des éducateurs de langue française, en 1948. Par ailleurs, le Comité de la survivance française fondé en 1937 à la suite du deuxième Congrès de la langue française prend, en 1955, le nom de Conseil de la vie française en Amérique.

Le troisième Congrès de la langue française, en 1952, enregistre à nouveau ce qui semble un mouvement inexorable de dégradation de la langue, de sorte que les remèdes prônés jusque-là, visant essentiellement l'effort individuel et l'enseignement de la langue, apparaissent de plus en plus futiles, et les divers groupes actifs dans la défense du français, impuissants à l'arrêter. L'année 1956 semble rétrospectivement un moment déterminant dans le changement d'attitude des leaders d'opinion. Le quatrième Congrès de la langue française tenu cette année-là, et qu'on avait appelé de manière fort révélatrice Congrès de la refrancisation, avait réclamé, dans ses recommandations, l'établissement d'un Office du vocabulaire au département de l'Instruction publique. Dans son rapport, publié également en 1956, la commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels recommande la création d'un Office de la langue française. L'Académie canadienne-française en fera autant⁵. À partir de cette date, dans les colloques, congrès, rapports, conférences, articles de journaux ou de revues, chroniques linguistiques, le discours devient de plus en plus constant et impatient: on réclame de toutes parts une action décisive de l'État québécois en faveur du français. Il faut souligner que le mouvement de revendication semble plus actif à Montréal que partout ailleurs, ce qui s'explique sans doute en bonne partie par le fait que c'est dans la métropole qu'on ressent le plus vivement les effets de la domination des anglophones. On se tourne donc vers l'État et on réclame de plus en plus impérieusement son intervention. Il est vrai qu'on se heurte à

⁴ Gérard Dagenais (1960), Chronique: « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », dans: *Le Devoir*, 18 avril.

⁵ Voir la chronologie dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* (2000). Michel Plourde (dir.), Montréal, Fides/Les Publications du Québec.

l'époque à une inertie certaine de la part du gouvernement de Maurice Duplessis dont l'immobilisme exaspère la génération des jeunes intellectuels formés dans les années 1940 et 1950, qui supportent de plus en plus difficilement les blocages sociaux imposés aux francophones au Canada et qui voient dans l'État provincial le seul instrument politique capable d'imposer la volonté collective de ces derniers.

Ainsi, en juillet 1959, Gérard Filion, dans un article au *Devoir* dont il est le directeur, commentant le fait qu'une forte proportion des commerces et maisons d'affaires affichent uniquement de l'anglais, estime qu'il est nécessaire de créer un service de renseignements pour fournir à la population les termes français qui lui manquent:

« (...) un office du vocabulaire au département de l'Instruction publique de Québec (...) serait capable d'influencer profondément l'enseignement de la langue parlée et écrite dans les écoles publiques du Québec. La refrancisation est un travail de longue haleine à poursuivre inlassablement.⁶ »

Le mois suivant, le Conseil de la vie française en Amérique annonce une grande campagne pour la correction du langage au Canada français. À ce propos, Pierre Laporte commente: « Cette campagne de bon langage devrait, entre autres choses, être le début d'une vaste offensive qui nous vaudra la création d'un Office provincial de la linguistique. Sur une question comme celle-là, la politique devrait être mise de côté car il y va de l'intérêt de notre groupe ethnique et du Canada tout entier.⁷ »

La mort de Maurice Duplessis en septembre 1959 ouvre immédiatement de nouvelles perspectives. Par une étrange coïncidence, c'est à peine quelques semaines plus tard, le 21 octobre, qu'André Laurendeau déclenche presque par inadvertance la polémique virulente qu'on sait autour du joual. Dans un petit billet au *Devoir*, dont il est le rédacteur en chef, à propos de « La langue que nous parlons », Laurendeau déplore l'état du français des adolescents et dit que « à peu près tous, ils parlent joual⁸ ». Il était pourtant coutumier de ce genre de réflexion, l'année précédente et presque jour pour jour, il avait écrit, sous le même titre:

«Mais comment défendre la langue que nous écorchons à Montréal (...) ?

⁶ Gérard Filion (1959), « On a le français qu'on mérite », dans: *Le Devoir*, 29 juillet.

⁷ Pierre Laporte (1959), « Une offensive de bon langage », dans: *Le Devoir*, 3 août.

⁸ André Laurendeau (1959), « La langue que nous parlons », dans: *Le Devoir*, 21 octobre.

C'est un idiome de plus en plus désossé, dont les innombrables défauts ne nous apparaissent guère parce que l'oreille y est accoutumée, mais dont l'incorrection, la lourdeur et la vulgarité sont indiscutables.⁹ »

Un frère enseignant, réagissant au billet d'octobre 1959, écrit dans une lettre à la rédaction: «Je suis d'accord avec vous: nos élèves parlent joual C...), écrivent joual, C...). Le joual est leur langue.¹⁰ »

Dans la même lettre, le frère Untel écrit: « Il est question d'un Office provincial de la linguistique. J'en suis. LA LANGUE EST UN BIEN COMMUN, et c'est à l'État comme tel de la protéger. »

Ce premier échange d'idées entre Laurendeau et le frère Untel provoque dans les semaines et les mois qui suivent une réaction extraordinairement vive, une onde de choc, dirait-on, comme si le fait d'avoir donné un nom à la langue qui se développait depuis quelques générations dans les villes avait cristallisé les inquiétudes entretenues de longue date par l'élite et entraîné une prise de conscience collective généralisée de la gravité de la situation. Toute l'année 1960, le débat autour du joual se poursuit avec vigueur et, régulièrement, dans les lettres et articles qui en traitent, ou qui abordent la question linguistique en général, on réclame l'intervention de l'État québécois. Ainsi, Maurice Lebel, doyen de la Faculté des lettres de l'Université Laval, dans une conférence où il brosse une description catastrophique des maux qui accablent le français, demande «l'instauration d'un Office de la traduction, d'un Office de la linguistique¹¹ ».

Au mois de juin 1960, les élections portent au pouvoir le Parti libéral, avec à sa tête Jean Lesage. La population en général, et les intellectuels en particulier, semblent croire ce nouveau gouvernement plus sensible aux problèmes culturels et linguistiques, ils accentuent leurs pressions en conséquence. Par exemple, l'Association canadienne des éducateurs de langue française tient son congrès au mois d'août à Rimouski. L'ACELF avait mené dans les mois précédents une vaste enquête sur l'état de la langue à tous les niveaux de l'enseignement, dans les journaux, et en présente les résultats au congrès. Jean-Marc Léger écrit à ce propos:

⁹ André Laurendeau (1958), « La langue que nous parlons », dans: *Le Devoir*, 17 octobre.

¹⁰ Jean-Paul Desbien (Frère Untel), (1959), Lettre à la rédaction: «Je trouve désespérant d'enseigner le français », dans: *Le Devoir*, 3 novembre.

« De l'ensemble des rapports présentés (...) se dégage l'impression de l'urgence d'une action puissante pour le salut de la langue française. Et on voit mal à la vérité qu'une telle action puisse avoir quelque chance de succès ou même être entreprise sérieusement sans le soutien direct et massif du gouvernement de Québec.¹² »

Le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, présent au congrès avait proclamé « l'état d'urgence du français », et l'ACELF crée à cette occasion une Commission permanente de la langue parlée à laquelle on confie la tâche de préparer un mémoire destiné à éclairer le gouvernement sur les mesures à prendre. Déposé au début de 1961, ce mémoire qui envisage divers moyens d'améliorer la langue parlée au Québec, recommande, entre autres choses, la création d'un « Office canadien de la langue française¹³ ».

Gérard Dagenais, pour sa part, dans un article publié par la revue de l'Office du vocabulaire français, *Vie et langage*, reproduit dans *Le Devoir* en septembre 1960, écrit:

« Les chefs politiques de l'État du Québec, à quelque parti qu'ils appartiennent, se rendent compte maintenant de la nécessité d'un dirigisme avoué dans notre pays et ils se préparent à remplir les obligations que cela leur suppose. Il est maintenant certain que nous aurons à plus ou moins brève échéance un office public de la langue. Certes, on ne sait pas encore quelle sera l'étendue de ses pouvoirs (...). Ce n'est pas spontanément, toutefois, que nos hommes politiques ont pris cette heureuse décision. Elle correspond à une prise de conscience nationale: elle répond à la demande des administrés. Les Canadiens d'origine française veulent conserver leur langue. Pressés de toutes parts par l'influence anglaise et américaine, ils exigent de l'État un dirigisme nécessaire.¹⁴ »

¹¹ J.P. (1960), « Dire ou ne pas dire. », dans: *La Presse*, 16 janvier.

¹² Jean-Marc Léger (1960), « La situation de la langue parlée au Canada français. », dans: *Le Devoir*, 18 août.

¹³ Anonyme (1961), « L'objectif de la Commission de la langue parlée. Un langage simple et naturel: non pas celui d'un académicien », dans: *La Presse*, 30 janvier.

¹⁴ Gérard Dagenais (1960), « Dirigisme nécessaire », dans: *Le Devoir*, 13 septembre.

Vers la fin de 1960, le gouvernement de Jean Lesage annonce la création prochaine d'un ministère des Affaires culturelles. Gérard Filion commente ainsi ce projet:

«Le ministre de la Jeunesse a proclamé à Rimouski l'état d'urgence du français. Le gouvernement nous annonce la création d'un ministère des Affaires culturelles. C'est très bien. Par quelles mesures concrètes l'État québécois entend-il protéger la langue française de la même manière qu'il se propose de mettre fin à la dilapidation des forêts et à la pollution des eaux? Nous avons hâte de le savoir. Qu'il sache d'avance que les mesures concrètes qu'il adoptera, fussent-elles rigoureuses, trouveront un écho profond autant dans le peuple que dans la classe intellectuelle.¹⁵ »

Les actions de «refrancisation » de l'affichage public se poursuivent. Au début de l'année 1961, *La Presse* entreprend une enquête sur l'utilisation du français dans l'ouest de Montréal et lance une campagne pour obtenir plus de services en français dans ce secteur de la ville. Un lecteur écrit à ce propos que ce genre de campagne est inutile et soutient qu'il faut « déclarer le français langue prioritaire dans le Québec ». Il poursuit: « Il n'y a qu'un moyen de nous faire respecter, c'est au niveau de la collectivité, au niveau de l'État provincial. Au niveau de l'individu? Zéro!¹⁶ »

Le 24 mars 1961, le gouvernement du Québec crée le ministère des Affaires culturelles et l'Office de la langue française. La multitude d'actions engagées depuis le début du siècle en faveur du français par divers groupes et mouvements de la société civile n'avaient de toute évidence pas suffi à freiner ce qui était perçu comme une dégradation de l'état de la langue, jusqu'au point où on en était venu à douter même qu'il s'agisse encore du français. Dans ces conditions, l'État québécois apparaissait comme le seul instrument assez puissant pour redresser la situation. Son premier geste sera de s'attaquer à « l'aménagement du corpus », le terme ne sera créé que plus tard, au milieu des années soixante-dix. Ce mandat, il le confie à l'Office de la langue française. Les pressions du public vont par ailleurs continuer à s'exercer pour que l'État s'intéresse aussi

¹⁵ 14 Gérard Filion (1960), « Le règne du joual-vapeur », dans: *Le Devoir*, 23 novembre.

¹⁶ 15 Jean-Louis Fortin (1961), Lettre à la rédaction « Le français langue prioritaire », dans: *La Presse*, 2 février.

au statut de la langue, car au cours des années, on avait fini par établir les rapports de cause à effet entre l'état de la langue et la position économique et sociale inférieure des Canadiens français, et il était devenu évident que l'État avait, encore là, un rôle déterminant à jouer et que, dans les circonstances, « l'aménagement du statut » s'imposait et était indissociable de l'aménagement du corpus. Les différentes lois linguistiques adoptées dans les années 1970 en résultèrent. L'Office de la langue française est en somme la première institution linguistique née de la Révolution tranquille et de la volonté maintes fois réitérée des Québécois de se réapproprier leur langue, et c'est une naissance qui fut longuement désirée.

Source: *Terminogramme*, n°101-102, 2001, p. 11-16